

Les modifications à l'assurance-automobile de l'Ontario vous offrent davantage de choix

Le 1^{er} septembre 2010, des modifications entreront en vigueur dans le secteur de l'assurance-automobile en Ontario.

Des options supplémentaires en matière d'indemnités d'accident vous permettront d'adapter votre police d'assurance à vos besoins.

Ces choix vous conféreront une plus grande souplesse à l'égard du prix de votre assurance.

Les prix varieront selon les indemnités que vous achetez.

Prochaines étapes

Les réformes et les nouvelles options entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2010.

Votre police d'assurance demeurera inchangée jusqu'à votre prochain renouvellement. À l'approche du renouvellement de votre police, vous recevrez des informations sur les changements apportés et vos options.

Après le 1^{er} septembre 2010, vous pouvez choisir d'apporter des changements à votre police avant la date de renouvellement.

Restez branchés pour plus d'information

Option #1

Pour un complément d'information sur les options de couverture, prenez contact avec votre représentant d'assurance.

ABC Insurance
1234 1st Street
Anywhere, ON Canada
www.ABCinsurance.ca

Tel: (416) 555-5555

Option #2

Prenez contact avec votre représentant d'assurance, aux coordonnées indiquées dans le matériel d'assurance ci-joint.

Pour des renseignements généraux sur les modifications apportées à l'assurance-automobile de l'Ontario, contactez :



Centre d'information à l'intention des consommateurs
www.abc.ca
Téléphone : 416 362-9528
Sans frais : 1 800 387-2880



Commission des services financiers de l'Ontario
www.fSCO.gov.on.ca
Téléphone : 416 250-7250
Sans frais : 1 800 668-0128
ATS : 416 590-7108, 1 800 387-0584